

Formulaire type n° 2

**PROTOCOLE DE MADRID**

**DATES AUXQUELLES LE DÉLAI D'OPPOSITION COMMENCE ET PREND FIN**

**Règle 16.1)b)**

*Ce formulaire est à utiliser lorsqu'un Office a précédemment envoyé au Bureau international des informations relatives à d'éventuelles oppositions (formulaire type n° 1) à un moment où les dates du délai d'opposition n'étaient pas connues. L'Office communique à présent ces dates au Bureau international.*

I. Office qui communique les informations :
II. Numéro de l'enregistrement international :
III. Nom du titulaire (ou autre indication permettant de confirmer l'identité de l'enregistrement international) :
IV. <input type="checkbox"/> Dates auxquelles le délai d'opposition commence et prend fin : – Date à laquelle le délai d'opposition commence : – Date à laquelle le délai d'opposition prend fin :  <input type="checkbox"/> Délai d'opposition prorogeable et date à laquelle le délai d'opposition commence : – Date à laquelle le délai d'opposition commence :
V. Signature ou sceau officiel de l'Office qui communique les informations :
VI. Date :